

FICHE DE DEMANDE D'AIDE
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT 2022 / 2023
Aide à l'achat de cible électronique

Uniquement pour les clubs équipés d'un stand ISSF 10M. Homologué par la FFTir
Budget de l'action 40 000 €

Club : N° club :
Nom / Prénom du Président de Club :
Adresse :
Ville : Code Postal :
N° homologation FFTir Date homologation :

INFORMATIONS

De combien de postes au pas de tir 10M. disposez-vous ?

Avez-vous déjà des cibles électroniques ?

Si OUI, combien?

Rappel : Les clubs non équipés bénéficieront de cette aide en priorité
(cf. la fiche des aides accordées par la Ligue)

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Combien de postes souhaitez-vous équiper ?

ou

Participation de la Ligue à l'achat d'une cible électronique à hauteur de 2 000€ quelque soit la marque parmi (QUANTUM, MEYTON et SIUS), sur présentation de la facture acquittée.

DEPOT DES DOSSIERS

Date limite de dépôt des dossiers à la Ligue : 28 Février 2023

Pièces à fournir :

- ✓ La fiche de demande d'aide dûment complétée
- ✓ Le dernier bilan financier complet de l'association (actif, passif et compte de résultat)
- ✓ La photo du pas de tir 10M. Existant
- ✓ La ou les facture(s) avant le **30 Juin 2023**

AVIS DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION

Avis de la commission :

Avis favorable

Avis défavorable

.....
.....

Attention : Suite à des problèmes d'approvisionnement, merci de nous faire parvenir votre dossier de demande d'aide uniquement si vous avez reçu la confirmation que vous pourrez nous adresser la facture avant le 30 Juin 2023.

Il ne sera pris en compte qu'un seul dossier de demande d'aide par club et par saison, parmi les dossiers proposés.